

Conseil général du Finistère, Quimper.
32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE
DES MONTS D'ARREE – 1^{er} juillet 2014**

Pierre MAILLE, Président de la Commission, ouvre la séance en faisant l'appel et ensuite rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Actualité du site par l'exploitant
2. Actualité de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
3. Présentation des résultats du suivi partagé mené en partenariat avec l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO)
4. Points divers

Michel MARZIN demande que soit proposé au vote, à la prochaine CLI, une modification du règlement intérieur permettant l'ouverture des séances au public.

Pierre MAILLE prend note de cette proposition et sollicite Jean-Christophe COUTY pour présenter l'actualité du site.

I – Actualité du site par l'exploitant

I-1 le rapport environnement :

Jean-Christophe COUTY rappelle que ce document était à remettre à l'ASN et à la CLI avant le 30 avril ce qui a été fait. Ce rapport présente les éléments liés aux décisions de l'ASN relatives aux rejets et à l'Arrêté INB (Installation nucléaire de base) du 7 février 2012. Il intègre également les demandes découlant de l'arrêté du 9 août 2013, notamment concernant une information sur les modifications apportées au voisinage de l'installation. Ce document doit présenter une évolution des résultats de la surveillance environnementale depuis 2011.

Il présente les points saillants du document dont les résultats découlent des 4 000 analyses réalisées annuellement dans les domaines radiologiques (tritium, bêta global, spectrométrie gamma...) et chimiques (matières en suspension, pH, conductivité, hydrocarbures) sur 7 compartiments et en dosimétrie. L'exploitant doit, ainsi, mettre en place une solide organisation interne pour la réalisation des prélèvements qui ont des périodicités variables allant du suivi journalier pour les filtres aérosols à quinquennal pour la radioécologie. Les nombreux points de prélèvement (environ 40 points) sont répartis sur le site et autour du site jusqu'à 5 km.

Les résultats 2013 sur les rejets gazeux radioactifs révèlent l'absence de radionucléides artificiels bêta, gamma et d'alpha dans les mesures, un rejet très limité en Carbone 14 équivalent à 2,21 % de la limite réglementaire (comparable à 2012) et des rejets en tritium qui représentent 5,7 % de la limite réglementaire (idem en 2012). Ce qui permet à l'exploitant d'annoncer que les travaux de démantèlement des échangeurs n'ont pas d'impact significatif sur les rejets. En 2013, le rabattement de nappe est linéaire et représente un volume d'environ 35 000 m³ par mois soit un total annuel de 440 548 m³ (limite réglementaire 750 000 m³). On observe, comme en 2011 et 2012, l'absence de radioactivité artificielle dans les eaux mesurées en 2013 (eaux de nappe, de surface et pluie).

L'estimation des doses globales reçues par la population (dose efficace annuelle attribuable aux rejets radioactifs) est calculée à partir des rejets radioactifs réels de l'année. Les valeurs de doses calculées attribuables aux rejets 2013 sont plus de 500 000 fois inférieures à la limite annuelle d'exposition fixée à 1 mSv/an pour une personne du public.

Les actions 2013 mises en œuvre en faveur de l'environnement ont été les suivantes :

- Journée environnement pour les salariés du site, le 29/05/2013, sur la thématique « biodiversité » (découverte de la faune et la flore autour de la centrale, découverte des indices biologiques réalisés sur la rivière Elez, présentation de rapaces par un maître fauconnier) ;
- Exercice environnement le 25/09/2013. L'exercice était basé sur le cas d'une chute d'un fût d'effluent radioactif. La réactivité de l'équipe d'intervention a pu être observée ;
- Sensibilisation à l'environnement sur les thèmes des déchets conventionnels et protection des espèces...

En conclusion, Jean-Christophe COUTY résume les résultats 2013 en soulignant le respect des limites de rejets grâce à la maîtrise de l'exploitant sur ces rejets, l'absence de radioactivité artificielle (cobalt, césium, tritium...) dans l'environnement donc l'absence d'impact du site sur l'environnement.

Michel MARZIN précise que la formulation « l'activité du site n'a pas eu d'impact sur l'environnement » le dérange un peu. En effet, si l'on reprend les conclusions du CIPR (Commission internationale de protection radiologique) qui dit « tout corps radiologique a un impact sur les cellules vivantes », on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'effet.

I-2. Le rapport loi TSN :

Jean-Christophe COUTY rappelle l'objet et le contenu du rapport rédigé au titre des articles L125-15 et L125-16 du code de l'Environnement (ex article 21 de la loi TSN). Ce rapport public est remis aux autorités et à la CLI avant le 1^{er} juillet ce qui a été fait en séance. Il comprend les chapitres suivants :

- Présentation de l'installation ;
- Les dispositions prises en matière de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection ;
- Les incidents en 2013 ;
- Le contrôle des rejets et la surveillance de l'environnement ;
- La gestion des matières et déchets radioactifs ;
- Les autres nuisances ;
- Les actions en matière de transparence et d'information.

Comme les résultats sur l'environnement viennent d'être présentés, Jean-Christophe COUTY s'est concentré sur la partie relative aux **travaux** réalisés en 2013. Ils concernaient l'assainissement total du chenal qui a été terminé et dont les résultats ont été validés par l'ASN, le début des travaux de la station de traitement des effluents (STE) et la poursuite des travaux sur les échangeurs de chaleur.

Ensuite, il fait état de **l'organisation de crise et des contrôles externes** : un exercice de « Plan d'Urgence Interne » a été réalisé pour tester l'efficacité de l'organisation et des moyens de secours et la synthèse des inspections programmées et inopinées a été présentée :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INSPECTIONS PROGRAMMÉES ET INOPINÉES EN 2013

DATE	THÈME CONCERNÉ
23 et 24 mai 2013	Cette inspection a porté principalement sur les travaux en cours pour la préparation du démantèlement des échangeurs de chaleur ainsi que sur les travaux, déjà réalisés, de rénovation de la ventilation de l'Enceinte Réacteur (ER). En complément, les inspecteurs ont examiné : <ul style="list-style-type: none"> • les opérations de réparation d'un longeron du pont polaire de l'ER, • les comptes rendus des visites hiérarchiques de sécurité (VHS) réalisées en 2012 et 2013, • les suites de l'ESR déclaré en janvier 2013 relatif au maintien de la disponibilité du portique « C3 Voie lourde » du site.
4 octobre 2013	Cette inspection a porté sur le thème de l'exploitation des installations et sur le respect des engagements pris par l'exploitant à l'issue de l'inspection des 26 et 27 avril 2012 concernant la prise en compte du retour d'expérience de l'accident de Fukushima.
11 et 12 décembre 2013	Cette inspection inopinée portait sur le thème de la gestion des déchets. Les inspecteurs ont notamment réalisé une visite : <ul style="list-style-type: none"> • des différents locaux d'entreposage de déchets dans l'enceinte réacteur, • des différents locaux d'entreposage dans l'installation de découplage et de transit (IDT), • des chantiers de démantèlement en cours sur les échangeurs de chaleur.

Les éléments sur la **radioprotection** ont, ensuite été présentés. Le bilan indique que la dosimétrie collective en 2013 s'est élevée à 16,14 H.mSv répartie sur une population d'environ 110 intervenants (non comptabilisé : 65 personnes pour qui la dosimétrie est nulle). Il rappelle que la dose limite réglementaire pour un salarié sur 12 mois est de 20 mSv, les résultats antérieurs étaient de 6,7 H.mSv en 2012, 3,5 en 2011, 1,8 H.mSv en 2010 sur une population d'environ 60 personnes.

Il poursuit en présentant les **incidents** survenus en 2013 :

- 2 déclarations d'événements significatifs radioprotection de niveau 0 ont été faites. Elles concernaient, d'une part, le maintien de la disponibilité d'un portique de contrôle de véhicule du site dont le contrôle d'étalonnage ne respectait pas un critère réglementaire et, d'autre part, la découverte de 2 détecteurs incendie contenant des sources radioactives ;
- 1 déclaration d'événement significatif sûreté de niveau 0 concernait la dégradation d'une barrière de confinement au niveau de la STE ;
- Aucune déclaration d'événement significatif pour l'environnement n'a été à signaler en 2013.

L'exploitant a mis en œuvre les actions correctives nécessaires suite à ces déclarations.

Enfin, concernant la gestion des matières et déchets radioactifs, la situation 2013 est présentée selon les types de déchets concernés et leur situation vis-à-vis de leur gestion :

LES DÉCHETS EN ATTENTE DE CONDITIONNEMENT

	QUANTITÉ ENTREPOSÉE
TFA (tonnes)	30,098
FMAVC liquides (tonnes)	26,165
FMAVC liquides (tonnes)	0,756

LES DÉCHETS CONDITIONNÉS EN ATTENTE DE D'EXPÉDITION

	NOMBRE DE COLIS
TFA (tous types d'emballages confondus)	190
FMAVC (cocques béton)	
FMAVC (fûts métalliques, PEHD)	113
FMAVC (autres dont caissons pièces massives,...)	8

LES DÉCHETS CONDITIONNÉS EXPÉDIÉS

	NOMBRE DE COLIS
CSFMA	41
CSTFA	191
CENTRACO	72

Les actions en matière de transparence et d'information qui ont eu lieu en 2013 ont consisté en la participation de l'exploitant à l'ensemble des CLI (information sur l'actualité du site, les événements significatifs, le suivi environnemental), l'accueil au Centre d'Information du Public (3100 visiteurs) et ainsi que l'organisation d'actions d'information sur le site (visite du site, journées de l'énergie, journées de l'industrie, Fête de la science, informations sur le site internet).

Jean-Christophe COUTY annonce qu'un **exercice du Plan d'urgence interne (PUI)** va être organisé **le 24 octobre 2014** et que des membres de la CLI pourront y participer.

En réponse à une demande concernant la dosimétrie individuelle, Jean-Christophe COUTY précise qu'il n'a pas accès aux données individuelles qui sont personnelles. Ces données sont connues de la médecine du travail, de la PCR (personne compétente en radioprotection) et du travailleur.

Michel MARZIN demande des précisions sur les inondations qui ont eu lieu durant l'hiver et l'impact que cela a eu sur le milieu.

Jean-Christophe COUTY confirme qu'il y a eu des infiltrations d'eau et non une inondation en fin d'année 2013, celles-ci ont été pompées, entreposées dans une bache étanche. Elles seront traitées en tant qu'effluent radioactif et transportées à Centraco.

I-3 Actualité du site :

Travaux sur les échangeurs de chaleur : tous les gros composants sont déposés et sont en cours d'évacuation vers l'ANDRA (vannes, pompes, grosses tuyauteries). Le départ vers l'ANDRA des tronçons de la première bouteille (Simone) a eu lieu durant l'été, la 3^{ème} bouteille est en cours de découpe, la 4^{ème} bouteille a été déposée (4 sur 16).

Travaux sur la station de traitement des effluents : l'excavation, le talutage et le conditionnement des terres faiblement contaminées autour de la STE sont achevés. En terme de quantité, cela représente 945 "Big-bags" de terre qui nécessitent 60 expéditions vers l'ANDRA dont 45 avaient été réalisées à la date de la réunion. Au niveau des opérations de génie civil, la fondation pour recevoir les structures de confinement nucléaire et climatique est réalisée. Durant l'été, la pose des structures de confinement va être engagée.

Sûreté-radioprotection-sécurité-qualité-environnement : l'exploitant n'a pas déclaré d'événement significatif en Sûreté - Radioprotection & Environnement, mais un événement intéressant l'environnement a, en revanche, été signalé : il s'agit de la perte de 3 filtres d'analyse aérosols lors de leur transfert vers le laboratoire d'analyse.

Une inspection de l'ASN a eu lieu les 12 et 13 mai 2014 sur le thème de la radioprotection.

En matière de sécurité, l'exploitant précise que plusieurs exercices de l'équipe locale d'intervention et des pompiers (incendie, malaise) ont été organisés et 3 accidents bénins (légère électrisation, lombalgie, coupure) sont à déplorer.

En termes d'emploi, les 5 salariés en contrats d'alternance qui étaient présents sur le site ont obtenus leurs diplômes et poursuivent leurs parcours professionnels.

Communication et information du public : le site a reçu la visite des étudiants de la section internationale de l'Ecole des Mines de Nantes, de la direction et des professeurs de Sciences Po de Rennes et de la direction générale de l'ANDRA. Le site des monts d'Arrée a participé à la fête de la nature avec des enfants du territoire de la Communauté de Communes du Yeun Elez en lien avec le PNRA et la Fauconnerie. L'exploitant a publié le bilan transparence, sûreté et radioprotection 2013 et le rapport environnement.

Michel MARZIN revient sur sa demande d'accès aux données puisque M. COUTY dit qu'elles sont disponibles.

Jean-Christophe COUTY propose d'envoyer les liens vers les sites Internet qui regroupent l'ensemble des données et précise que le rapport environnement fait la synthèse de toutes les mesures.

Michel MARZIN ne croit pas qu'il ne s'est rien passé sur le site comme l'indique le rapport. Il n'a jamais vu une année de fonctionnement sur une centrale nucléaire sans qu'il y ait un incident de contamination interne ou externe. Par ailleurs, il indique que M. Bernet, Directeur adjoint en charge de la déconstruction au CIDEN, présent à Paris pour le séminaire sur le démantèlement, a indiqué que les méthodes employées à Brennilis ne seront pas reprises ailleurs. A Chooz, par exemple, on découpe les pièces après les avoir décontaminées. Pour les démantèlements suivants, on découpera sous l'eau, comme en Allemagne alors qu'à Brennilis les bouteilles des échangeurs n'ont pas été décontaminées avant découpe à chaud.

Pierre COLAS souhaite savoir qui détermine les points de prélèvements et sur quels critères. Il s'étonne notamment que le site de Kerstrat ne fasse pas l'objet d'un suivi alors qu'il est le plus exposé aux vents dominants.

Jean-Christophe COUTY précise que le suivi environnement représente 4 000 mesures réparties autour de la centrale sur des points représentatifs pour un suivi environnemental pertinent.

Eric Zelnio ajoute que des mesures sont également faites sur les rejets à la cheminée. Ces données et celles de la surveillance environnement dans les 7 compartiments permettent de recalculer la dose qui proviendrait de l'activité du site. Il précise que c'est sous le contrôle de l'ASN que l'ensemble de ce suivi est mis en place et réalisé.

II – Actualité de l'ASN

II-1. Le bilan des actions de contrôle de l'ASN pour l'année 2013 :

Les inspections réalisées sur le site en 2013 :

- Travaux : inspection les 23 et 24 mai 2013 dans le cadre de la préparation des opérations de démantèlement des échangeurs (montage des ateliers de découpe) ;
- Exploitation : inspection le 4 octobre 2013 concernant les actions mises en œuvre pour maîtriser les infiltrations dans l'installation de découplage et de transit ;
- Déchets : inspection inopinée les 11 et 12 décembre 2013 portant sur les opérations de découpe de la première bouteille d'échangeur et gestion des déchets du chantier.

Les événements déclarés par l'exploitant à l'ASN :

- Non-respect d'un critère de contrôle périodique concernant un portique de contrôle radiologique du site : 31 janvier 2013 ;
- Découverte de 2 détecteurs incendie contenant des sources d'américium 241 : 21 juin 2013 ;
- Dégradation d'une barrière de confinement au niveau de la station de traitement des effluents (ouverture voile Sud) : 13 décembre 2013.

Les autorisations données par l'ASN dans le cadre des travaux :

- Ancien chenal de rejets : l'ASN considère les objectifs de réhabilitation comme atteints ;
- Exigences de l'arrêté INB : non-recevabilité des dossiers associés à l'identification des éléments importants pour la protection ;
- Station de traitement des effluents (STE) : accord sur le plan de gestion des terres extérieures de la STE, accord pour la réalisation des travaux de terrassement autour de la STE et accord pour la modification du "zonage déchets" de référence des terres sous la zone 48 de la STE.

Le Bilan 2013 de l'ASN concernant le suivi du Site des monts d'Arrée :

- Défaut de rigueur dans la préparation des opérations de traitement des terres extérieures de la STE : ouverture limitée dans la voile Sud ;
- Fin de la réalisation d'un bassin de décantation qui était une recommandation de la CLI formulée dans le cadre de ses observations suite à l'examen du dossier de demande de démantèlement en mars 2009 ;
- Surveillance exercée de façon satisfaisante par EDF, sur les prestataires, dans les phases de rédaction de documents d'études et de réalisation d'opérations

Conclusions

Eric ZELNIO rappelle que la poursuite des opérations est autorisée par le décret de démantèlement partiel du 27 juillet 2011. Il confirme que l'ASN valide l'atteinte des objectifs de réhabilitation de la zone de l'ancien chenal de rejets de la STE, suite aux contrôles radiologiques contradictoires. Il rappelle également que la réalisation du bassin de décantation tel que prévue est désormais faite.

L'ASN indique que les études et les travaux préliminaires au démantèlement de la STE se poursuivent comme prévu.

Enfin, s'agissant des contrôles, l'ASN juge la situation satisfaisante y compris dans le cadre des activités préalables aux opérations de démantèlement des échangeurs et de la gestion des déchets sur les chantiers correspondants

L'ASN considère que l'organisation mise en place par EDF a permis, en 2013, la réalisation des travaux de démantèlement dans des conditions globalement satisfaisantes, notamment pour l'atteinte des objectifs de réhabilitation de l'ancien chenal de rejets de la STE et la gestion des opérations d'assainissement des terres extérieures de la STE.

II-2 Les priorités de l'ASN pour 2014 :

- Echanges dans le cadre de l'établissement d'un nouveau dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet ;
- Mise en œuvre des exigences de l'arrêté INB ;
- Contrôle de la maîtrise des risques associés à la découpe des bouteilles d'échangeurs ;
- Analyses des résultats liés aux prélèvements contradictoires de l'IRSN aux abords de la STE ;
- Suivi des opérations sur les déchets et de la gestion des capacités d'entreposage sur le site.

Michel MARZIN s'interroge sur l'existence d'une norme lorsqu'il est annoncé que les objectifs d'assainissement du chenal de rejet sont atteints.

Christine DARROUY explique que le dossier de demande comportait des objectifs qui ont été validés par l'ASN sur la base du plan de gestion des sols. Ensuite, l'IRSN a mené des analyses contradictoires afin que l'ASN puisse se positionner sur l'atteinte des objectifs de réhabilitation.

Alain-François CALDERON s'étonne des éléments de langage de l'ASN, « globalement satisfaisant », « semble être bien »...

Eric ZELNIO précise que l'ASN est chargée du contrôle et de l'information du public. Les contrôles n'étant pas exhaustifs, l'ASN reste prudente en restituant son contrôle à l'information du public.

Michel MARZIN témoigne que l'ASN est redoutable sur le terrain et fait preuve d'une exigence difficile à suivre, les rapports écrits sont très différents, probablement édulcorés par la direction. Il comprend le choix des termes fait par l'ASN.

En réponse à Alain-François CALDERON, Eric ZELNIO précise que l'ASN n'est pas chargée du suivi des travailleurs mais qu'il semble qu'il existe un bon contrôle des prestataires par l'exploitant.

Pierre COLAS se demande pourquoi la CLI n'a pas accès à la réponse de l'exploitant aux lettres de suite de l'ASN.

Eric ZELNIO explique que ce n'est pas à l'ASN de rendre ces réponses publiques. Cela peut poser des difficultés de rendre publique des documents qui présentent souvent des réponses techniques relevant du savoir faire industriel. C'est une demande qui remonte régulièrement de la part des CLI. L'ANCCLI travaille actuellement sur cette question. Les membres de la CLI ont toujours la possibilité d'interpeler l'exploitant sur un point particulier de la lettre de suite.

En réponse à Pierre MAILLE sur ce point, Jean-Christophe COUTY confirme son accord pour répondre aux questions liées aux lettres de suite et apporter les informations lors des prochaines commissions.

Michel MARZIN souligne que les associations continueront à poser des questions tant qu'elles ne seront pas satisfaites de la réponse de l'exploitant.

III – Présentation des résultats du suivi partagé - ACRO

Mylène JOSSET précise que les travaux réalisés en premier semestre 2014 étaient articulés essentiellement autour de la mise en place de l'outil de tableau de bord et la poursuite du travail relatif à la réalisation de "grilles de lectures" permettant d'appréhender les résultats de la surveillance environnementale.

Elle rappelle qu'au travers des outils développés, il s'agit de comprendre les résultats de la surveillance environnementale pour pouvoir les situer par rapport aux limites réglementaires et les appréhender en se référant à ce qui est communément mesuré dans l'environnement de Brennilis.

Elle souligne qu'il est nécessaire que la CLI ait un accès régulier aux résultats de mesures réalisées réglementairement dans l'environnement et que ce travail s'appuie sur l'état des lieux de la situation environnementale autour du site nucléaire des Monts d'Arrée réalisé par l'ACRO en 2011 pour le compte de la CLI (Bilan des connaissances relatives au niveau de la radioactivité dans l'environnement des Monts d'Arrée, document disponible sur le site internet dans la rubrique CLI des monts d'Arrée).

Les deux outils développés ont donc pour objectif de faciliter le suivi de l'activité du site avec une analyse externe menée pour le compte de la CLI :

- les fiches de synthèse de la "grille de lecture" permettent d'avoir un bilan annuel sur les 12 chapitres étudiés en 2011 dans l'état des lieux et que la CLI se constitue progressivement une vision claire de l'évolution de la situation ;
- le tableau de bord permet de mettre en vis-à-vis les différents sujets évoqués dans le cadre de l'activité du site : contexte réglementaire, autorisations, opérations menées, gestion des déchets, afin que chacun comprenne mieux le lien entre les différents dossiers traités.

III – 1. La grille de lecture :

Avant de présenter l'architecture des fiches de la grille de lecture, elle rappelle son organisation en 12 chapitres. Elle insiste sur la notion de valeurs inhabituelles qui représente des résultats qui se détachent de façon significative de la tendance globale, c'est-à-dire des résultats inattendus ou des valeurs suspectes sur le plan statistique. Ces résultats caractérisent des situations auxquelles il paraît intéressant de prêter attention. L'objectif est de faciliter la lecture des résultats.

Jean-Christophe COUTY précise que pour l'exploitant ce qui est important c'est la reproductivité d'un phénomène et que la valeur soit très en deçà du seuil réglementaire.

Mylène JOSSET présente ensuite quelques exemples de fiches de résultats de la surveillance réglementaire de 2013. En résumé, elle précise qu'une seule valeur inhabituelle concernant l'indice bêta global des eaux souterraines prélevées dans le puits P3 (Bâtiment du combustible irradié -BCI) est notée le 9 décembre 2013 avec 0,89 Bq/L. Les autres résultats de 2013 restent en deçà des critères d'analyse fixés pour chaque compartiment et chaque paramètre étudiés.

Elle fait observer qu'il manque des données concernant le rayonnement gamma ambiant pour la zone "entreprise", les produits agricoles (autres que le lait), les sédiments et végétaux aquatiques. Elle va transmettre la liste des données manquantes à la CLI qui pourra ainsi faire la demande de compléments auprès de l'exploitant.

Par ailleurs, elle fait observer qu'il est difficile de rendre compte de la situation concernant le niveau en Carbone-14 dans les végétaux prélevés à Brennilis, compte tenu d'une limite de détection trop élevée (LD=450 Bq/kg de C).

Michel MARZIN se demande si les sédiments de St-Herbot ne devraient pas faire l'objet d'un suivi.

Mylène JOSSET répond, qu'en effet, les mesures sur un indicateur qui concentre la pollution apportent des compléments d'information intéressants sur la qualité de l'environnement. Par exemple, EDF a fait réaliser en 2012 un suivi par l'IRSN, il serait intéressant d'obtenir ces données.

Michel MARZIN propose de rajouter sur la fiche du tritium les valeurs habituelles que l'on retrouve dans la nature qui sont environ de 0.8 Bq, alors que la valeur réglementaire s'élève à 10 Bq.

Eric ZELNIO précise que les mesures d'EDF peuvent s'élever jusqu'à 7 à 8 Bq et que c'est dans les puits que l'on retrouve les valeurs les plus élevées.

Jean-Christophe COUTY ajoute que les valeurs dans les eaux de pluie vont de quelques Bq à une dizaine.

Dominique RIQUIER annonce que l'on détecte rarement du tritium dans les eaux de pluie, hors influence nucléaire les valeurs sont inférieures à 1 Bq, alors qu'à la Hague, on observe des valeurs jusqu'à 100 Bq.

Michel MARZIN informe que les sous-sols de Brennilis sont contaminés par le Tritium.

Eric ZELNIO rappelle les débats sur le seuil de la mesure du tritium mais explique que sur un site marqué au tritium, comme le centre de stockage ANDRA de la Manche, cela est assez évident de mettre en exergue la pollution.

Mylène JOSSET précise qu'en 2013, 4 mesures ont dépassé le seuil de détection.

III – 2. Le tableau de bord :

L'objectif de cet outil est d'aider la CLI à s'approprier l'information afin de lui permettre d'assurer une continuité dans le suivi du chantier sous plusieurs axes et dans le temps :

- Les aspects réglementaires en termes d'autorisations, de prescriptions techniques et de déclarations d'évènements ;
- Les enjeux en termes d'exposition du personnel (suivi des doses individuelles et collectives, etc.), de qualité des eaux souterraines, de nombre de colis de déchets non évacués, de disponibilité des exutoires ;
- Les opérations en cours en matière de travaux sur la station de traitement des effluents (STE), les échangeurs de chaleurs... ;
- Les déchets : quantités de déchets radioactifs évacués par an (en tonne), déchets conventionnels, gravats recyclés sur le site ;
- Les transferts en matière de rejets atmosphériques, d'émission CO₂, de qualité radiologique des eaux rabattues, de qualité des eaux pluviales restituées à l'Elez, de remblais importés.

En réponse à Pierre COLAS qui souhaite des précisions sur le calcul de la dose collective, Mylène JOSSET informe que cette valeur sert d'unité de pilotage, l'objectif étant de voir comment l'abaisser au maximum.

Jean-Christophe COUTY précise que la valeur annoncée prend en compte l'ensemble des travailleurs excepté ceux qui présentaient une valeur nulle ainsi que les visiteurs. Il n'est fait aucune distinction entre le personnel EDF et les sous-traitants.

Mylène JOSSET souligne qu'il serait intéressant de connaître les doses individuelles maximum des salariés EDF et des prestataires.

Philippe BIETRIX poursuit en observant que ce travail regroupe beaucoup d'information. La question à se poser aujourd'hui est la manière de la diffuser plus largement.

Olivier DEPLACE observe que pour lui il manque un chapitre sur l'aspect social qui n'est pas assez développé. Les syndicats demandent régulièrement à l'exploitant la communication de données sur les travailleurs, sans succès.

Philippe BIETRIX souhaite que les syndicats précisent leur demande.

Pierre MAILLE comprend la demande des syndicats mais n'est pas sûr que cela relève des préoccupations de la CLI. Il conclut en remarquant tout l'intérêt du travail de l'ACRO et que la CLI attend le recensement des données manquantes afin d'interroger l'exploitant.

IV - Points divers :

- **Demande de désignation de représentants de la CLI à l'ANNCLI : Les membres suivant se portent candidats :**

- M. Philippe BIETRIX au titre des personnes qualifiées ;
- M. Vincent VIGOUROUX au titre des élus ;
- M. Alain François CALDERON au titre des associations.

- **Témoignage des membres de la CLI présents aux réunions nationales :**

- Retour sur le séminaire ANCCLI/IRSN du 16 juin sur le démantèlement lors duquel la méthode de suivi partagé décidé par la CLI des monts d'Arrée a été présentée. Les inscrits à ce séminaire étaient MM Bietrix, Caldéron, Marzin ainsi que Mme Richard des services du Conseil général.

- Retour sur le séminaire Réversibilité – Ressources - Dialogue technique déchets HA et MAVL. (29 et 30 avril – Paris) : cette manifestation vise à apporter des éléments d'information et de compréhension sur les enjeux liés aux questions de réversibilité du stockage géologique profond ou encore sur les questionnements autour des ressources énergétiques potentielles sous un site de stockage. MM. Bietrix et Caldéron ont participé à ce colloque.

- **Proposition d'action** : organisation du déplacement à Morvilliers et Soulaire pour visiter les sites de stockage des déchets. Un courriel sera transmis aux membres de la CLI afin de permettre l'inscription des personnes intéressées.

Calendrier des prochaines réunions d'ici la fin de l'année 2014 - Mis à jour**Prochaine réunion plénière :**

Mardi 25 novembre à 17h : dernière réunion plénière de la CLI des monts d'Arrée à Loqueffret à la Communauté de communes du Yeun Elez. Point presse à 17h00 et début de la Réunion de la CLI à 17h30.

Prochaine réunion du bureau de la CLI :

Mercredi 12 novembre à 17h : bureau préparatoire à la 3^{ème} réunion plénière.

Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 1^{er} juillet 2014

Présents :

M. Pierre MAILLE, Président
M. Jean-Luc POLARD, Conseiller général
Mme Chantal SIMON - GUILLOU, 1^{ère} Vice-Présidente
M. Alexis MANAC'H, Maire
M. Pierre COLAS, adjoint Maire
M. Patrick ROUDOT, Adjoint au Maire
M. Hervé QUERE, Conseiller municipal
Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Conseillère municipale
M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire
M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB
M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)
M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne
M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV
M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable
Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée
M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère
M. Dominique RIQUIER Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix
Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins
Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires
Lieutenant Colonel Renaud QUEMENEUR, SDIS

Pouvoirs

Mme Marie France LE BOULC'H, Vice-Présidente
M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Excusés :

M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère
Membre représentant le Président du PNRA
Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Absents :

M. Richard FERRAND, Député du Finistère
M. François MARC, sénateur du Finistère
M. Daniel CREOFF, Conseiller général du canton de Huelgoat
M. Georges TIGREAT, Conseiller général du canton de Landivisiau
M. Thierry BURLLOT, Président de la commission environnement du Conseil régional
M. Dominique RAMARD, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne
Mme Sandrine MOCAËR, Adjoint au Maire
M. Yves TALLEC, adjoint au maire
M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire

Mme Marie-Line BOLLORE Conseillère municipale
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère
M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP
M. François LE DREAU, union départementale de la CFTC du Finistère
M. Hervé SEVENNOU, Chambre d'agriculture du Finistère
M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne
M. Gérard FERRE, Conseil économique et social régional

Membres à voix consultative présentes:

Représentants des services de l'Etat :

Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaulin - représentant le Préfet du Finistère - ou son représentant,

Représentants de l'autorité de sureté nucléaire

M. Eric ZELNIO, Adjoint au chef de la division de Caen ASN

Mme Christine DARROUY, division de Caen ASN

Représentants de l'exploitant :

M. Charles PLOURDEAU, Attaché Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

M. Jean-Christophe COUTY, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)

Représentants du Conseil général du Finistère :

M. Emmanuel QUERE, Chef du service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique" (SEDIE@) ;

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnementale au SEDIE@.